



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 3654

Texte de la question

M Leo Grezard appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur la situation des conseillers en formation continue. En grande majorite issus des differents corps de l'education nationale, ils sont mis a la disposition des recteurs pour accomplir des missions de formation s'adressant aux adultes avec des methodes et des techniques differant considerablement de la pratique de l'enseignement initial. Ainsi la circulaire no 86-115 du 13 mars 1986 prescrit l'elargissement de leurs missions avec partenaires nouveaux tels que les entreprises. Les conseillers en formation continue restent neanmoins pour le deroulement de leur carriere rattaches a un corps d'origine dont leur activite les eloigne de plus en plus, eu egard a la specialisation dont ils font preuve. Concues a l'origine comme mission temporaire, les taches de conseillers en formation continue sont devenues evolutives et specifiques. Aussi il lui demande si les etudes engagees depuis quelques mois permettent d'esperer des solutions susceptibles de definir un statut, des profils de carriere et de prendre en compte les sujeties propres aux conseillers en formation continue.

Texte de la réponse

Reponse. - Une reflexion est engagee sur la situation des conseillers en formation continue qui sont la cheville ouvriere du dispositif de formation des adultes de l'education nationale. L'idee est de preciser les conditions de recrutement, d'emploi, de gestion, de remuneration ainsi que les perspectives de carriere des interesses afin qu'en s'engageant dans la fonction ceux-ci puissent en avoir une claire vision. Les travaux engages permettront une meilleure reconnaissance de la fonction et une revalorisation de l'indemnisation des sujeties qui lui sont propres. Ils comporteront bien entendu une phase de concertation avec les representants des personnels concernes.

Données clés

Auteur : [M. Grezard L](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3654

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2784